

Communiqué de presse

Embargo le 9 octobre

Cri d'alarme et appel à l'aide

Montréal, le 9 octobre 2012- L'Association québécoise de la dégénérescence maculaire lance un cri d'alarme devant l'augmentation croissante de personnes atteintes de cette maladie, cause première d'une perte de vision. Un enjeu qui interpelle maintenant toute la société.

« Nous sommes débordés d'appels de détresse. Les projections quant à une hausse de la prévalence de cette maladie oculaire avec le vieillissement de la population se vérifient tous les jours. D'ici dix ans, nous atteindrons le cap d'un demi-million de personnes aux prises avec une importante perte d'autonomie. »

André Lavoie, le directeur général de l'Association québécoise de la dégénérescence maculaire, l'AQDM, précise que « peu de familles ne seront pas touchées dans le futur et les conséquences sont multiples. Actuellement, une personne sur trois souffre de DMLA* après 75 ans. Plus de 325 000 au Québec. Tous les groupes d'âge sont touchés et de plus en plus jeunes. »

Les personnes atteintes d'une perte de vision ont en effet un taux de dépression clinique trois fois plus élevé. Deux fois plus de risques de chute et de morts prématurées. Elles sont admises prématurément dans les centres d'hébergement. La moitié d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté.

L'AQDM lance la *Semaine québécoise de la dégénérescence maculaire* comme un appel à l'aide. Il n'y a aucun programme national de prévention alors que les coûts sociaux et individuels explosent. Pourtant, des facteurs de risque peuvent faire l'objet d'une prévention tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, les rayons ultra-violets, l'embonpoint. Puisqu'il y a aussi une incidence héréditaire, les familles doivent en être informées.

Toujours en attente des hôpitaux

Les centres hospitaliers devaient prodiguer des traitements pour la forme humide de la DMLA à compter de juin dernier alors que précédemment, ils avaient éconduit leurs patients vers des cliniques privées pour y recevoir des injections. Les patients sont toujours dans l'attente de cette ouverture. Ceci pose problème particulièrement dans les régions où aucune clinique privée ne peut assurer un tel traitement. Exemple, les patients de Gatineau, une ville pourtant populeuse, doivent se faire soigner en Ontario et payer des frais pour des injections dans des cliniques privées.

L'AQDM a déjà demandé par le passé une rencontre au niveau ministériel, mais sans réponse. Nous espérons que le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Réjean Hébert, sera sensible à notre appel à l'aide et travaillera de concert avec nous à un plan national de prévention. L'enjeu économique et social de la DMLA ne peut plus reposer sur les seules épaules d'un organisme communautaire tant l'enjeu est considérable.

-30-

Pour informations et entrevues :
André Lavoie, directeur général
Association québécoise de la dégénérescence maculaire (AQDM).
Tel : 514-794-1113
Courriel : a.lavoie@aqdm.org